

(1)

( N° 174. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 MAI 1887.

Érection de la commune d'Arsimont (1)

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DOUCET.

MESSIEURS,

Le projet de loi érigeant en commune distincte d'après un plan annexé, le hameau d'Arsimont faisant actuellement partie de la commune d'Auvélais, a été admis par toutes les sections de la Chambre.

Votre section centrale convaincue par l'examen du dossier que la demande relative à l'érection de cette commune a reçu une instruction complète, se rallie aux considérations présentées par le Gouvernement dans son exposé des motifs, et vous propose en conséquence l'adoption du projet.

*Le Rapporteur,*

AUG. DOUCET.

*Le Président,*

VAN WAMBEKE.

---

(1) Projet de loi, n° 134.

(2) La section centrale, présidée par M. VAN WAMBEKE, était composée de MM. FRIS, THIBAUT, DE BARÉ DE COMOGNE, DELCOUR, DOUCET et NOTHOMB.